

# الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE  
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES  
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
EN SUISSE



البعثة الدائمة  
لدى مكتب الأمم المتحدة  
والمنظمات الدولية بسويسرا

N° : MPAG/A.H/.....<sup>229</sup>...../14

La Mission permanente de la République Algérienne Démocratique et Populaire auprès de l'Office des Nations Unies et des Organisations internationales en Suisse présente ses compliments au Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme, Secrétariat du Rapporteur spécial sur le droit de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement, et comme suite à la note du Bureau du 28 janvier 2014, concernant la participation dans la réalisation des droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement, a l'honneur de lui faire parvenir, en annexe, la contribution du Gouvernement algérien en la matière.

La Mission permanente de la République Algérienne Démocratique et Populaire auprès de l'Office des Nations Unies et des Organisations internationales en Suisse saisit cette occasion pour renouveler au Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme l'assurance de sa haute considération.



Genève le 11 avril 2014



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**Réponses du Gouvernement algérien au questionnaire sur le droit de  
l'homme à l'eau potable et à l'assainissement**

---0---

**Dans le cadre de la résolution 24/18 relative au « droit fondamental à  
l'eau potable et à l'assainissement »**

**Question 1 :**

En Algérie, le processus participatif de la société civile s'exerce notamment à travers l'appui aux associations algériennes ayant pour objectif global la contribution à la promotion du rôle de la société civile dans le processus décisionnel, ainsi que le développement national.

A cet effet, une panoplie de mesures ont été mises en place en vue d'assurer un meilleur accompagnement du tissu associatif. Il s'agit, notamment, du Programme Micro-Financement-PMF en faveur des associations qui vise à soutenir les associations algériennes à travers l'allocation de subventions. L'objectif étant donc de renforcer la capacité des associations à gérer la mise en œuvre de leurs projets de développement selon des normes et standards éprouvés, en les dotant d'outils et de procédures de gestion performants.

Dans ce cadre, il importe de souligner, que courant l'année 2013, une centaine d'associations bénéficiaires, disposant d'un statut ayant un trait avec la protection de l'environnement, l'eau et l'assainissement, ont été recensées par les autorités algériennes compétentes.

**Question 2 :**

Les autorités et organismes impliqués dans la conception et la facilitation du processus sont, notamment, les suivants:

- Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales
- PNUD (Au service des Peuples et des Nations)
- SGP (The GEF- Small Grants Programme)
- Représentants des différents départements ministériels qui constituent le comité de pilotage.

A) - Les coûts des projets sont financés en partie à partir des PMF, le complément se fait à travers l'apport des associations.

A cet égard, et en vue de s'inscrire au PMF, les associations doivent disposer d'un agrément et que le projet émane des membres même des associations concernées, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

B) – Le processus participatif des associations nationales a pour objectif l'implication

En vue de garantir l'inclusion de toutes les couches sociales de la société algérienne, les avant-projets, dans le cadre de PMF, sont soumis à la discussion, à des différents niveaux, avec la présentation de fiches techniques répondant à plusieurs critères de faisabilité.

Par ailleurs, un mécanisme de prise en charge des requêtes, avec un traitement local, est mis en place. Les requêtes sont traitées par les membres de l'association, puis soumises à un Comité de pilotage. En vue d'instaurer une réelle transparence, les résultats sont affichés au niveau local et national (avec la participation des Représentants du PNUD).

**Question 8 :**

Pour assurer la réussite des projets, la formation du personnel et membres des associations est très important. Il s'agit d'accompagner ces derniers pour définir précisément les objectifs de leurs projets, pour l'élaboration des fiches techniques, l'estimation financière des projets, et le suivi des projets à réaliser.